



DÉCHETS MÉNAGERS

Guide du tri

Le verre

Les emballages en verre sont à déposer dans les colonnes à verre.

Bouteilles en verre



Les bouchons en métal se jettent dans la poubelle à couvercle jaune.

Les bouchons en liège peuvent être apportés en déchetterie.

Pots, bocaux et flacons en verre



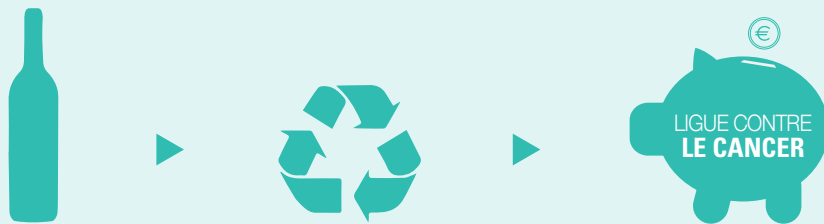
Les couvercles se jettent dans la poubelle à couvercle jaune.



LES BONS RÉFLEXES

- Retirer les bouchons des bouteilles et les couvercles des pots avant de les jeter.
- Pas besoin de les laver, bien les vider suffit.
- Il est interdit de déposer des déchets de toute nature au pied des conteneurs.
- Les verres à boire cassés sont à apporter en déchetterie.
- La vaisselle, les faïences sont à apporter en déchetterie.

LE SAVIEZ-VOUS ?



7 bouteilles sur 10 sont triées et recyclées, une performance qui mérite d'être améliorée au maximum pour allier environnement et solidarité. Le verre est fabriqué à partir de sable, une ressource intensément exploitée, et recyclable à l'infini. De plus, dans le cadre de son contrat avec la communauté urbaine, Creusot Montceau Recyclage verse à la Ligue contre le Cancer 2 € par tonne de verre collectée sur le territoire.

Les déchets recyclables

TOUS LES EMBALLAGES ET LES PAPIERS

Depuis le 1^{er} janvier 2023, sur le territoire, des solutions ont été trouvées et de nouvelles filières de recyclage sont nées. Désormais, pour recycler plus et donc faire plus d'économie, il suffit de trier tous les emballages !

Emballages en plastique



Emballages en métal



Papiers et emballages en papier et carton





LES BONS RÉFLEXES

Bien les **vider**, inutile de les **laver**, déposer dans le bac sans sac.

Ne pas imbriquer les déchets les uns dans les autres.

Plier les cartons et écraser les emballages pour gagner de la place.

LE SAVIEZ-VOUS ?

- 1 tonne de briques alimentaires = 1 748 rouleaux d'essuie-tout
- 1 tonne de flacon lessive = 1 146 arrosoirs (économie de 2,1 tonnes équivalent CO² ou 19 163 km parcourus en voiture)
- 1 tonne d'emballages en aluminium = 293 cadres de vélos de course (économie de 7,7 tonnes équivalent CO² ou 69 381 km parcourus en voiture)



Trier c'est bien, réduire c'est mieux (j'achète en vrac, je bois l'eau du robinet, je pose un Stop Pub sur ma boîte aux lettres)

Les déchets d'hygiène > non recyclables

Déchets d'hygiène



Litière



Sac aspirateur



LES BONNES PRATIQUES

Mettre les déchets en **sac fermé** dans le conteneur des déchets ménagers non recyclable.

Pour les **restes alimentaires**, privilégiez le **compostage**.



LES BONS RÉFLEXES

- Les bacs individuels doivent être sortis la veille du jour de la collecte.
- Les bacs doivent être rentrés le jour même du passage du véhicule de collecte.
- Il est interdit de déposer des déchets de toute nature au pied des conteneurs.
- Pour les restes alimentaires, privilégiez le compostage.
- Les déchets verts ne doivent pas aller dans le bac à couvercle noir mais peuvent être paillés, compostés à domicile ou apportés en déchetterie.



Ne jetez pas les lingettes, même biodégradables, dans les toilettes : ce sont les ennemies de vos canalisations. Elles les bouchent et bloquent les systèmes d'assainissement. Elles sont à jeter dans la poubelle non recyclable.

Les biodéchets

Nombres de vos restes alimentaires
peuvent être compostés.



PLUS D'INFORMATIONS

sur l'obtention d'un
composteur sur le site
de la communauté
urbaine ou au N°Vert.

LES BONS RÉFLEXES

- Le brûlage à l'air libre des déchets verts :
c'est interdit toute l'année !

Pour l'air et la santé, il existe des solutions
fertiles :



broyage



compostage



paillage

Réduire ses déchets

La Communauté Urbaine Creusot Montceau propose un riche programme de sensibilisation à la réduction et valorisation des déchets. Pour vous accompagner dans cette démarche, la CUCM propose divers outils et solutions de réduction, parmi elles :



Stop pub

Collé sur les boîtes aux lettres, il permet de réduire d'environ 30 kg par foyer la quantité de déchets imprimés



Carte interactive

Trouvez un site de compostage proche de chez vous !



Formation et sensibilisation

Retrouvez-nous sur différents stands et événements grands publics.



PLUS D'INFORMATIONS

Rendez-vous sur le site internet de la CUCM
> onglet : compostage et zéro déchet
ou contactez- le service prévention des déchets :
prevention.dechet@creusot-montceau.org

Les encombrants et déchets spéciaux

> À APPORTER EN DÉCHETTERIE



BOIS



CARTONS



DÉBLAIS / GRAVATS



DÉCHETS VERTS



DÉCHETS ÉLECTRIQUES



CARTOUCHES D'ENCRE



PILES ET ACCUMULATEURS



PETITS APPAREILS MÉNAGERS



POLYSTYRÈNE



MÉTAUX



MOBILIER



PNEUMATIQUES



BATTERIES



MATÉRIEL DE JARDINAGE



AMPOULES



ÉQUIPEMENT DE SPORT



RADIOGRAPHIES



HUILES DE FRITURE



HUILES DE VIDANGE



SOLVANTS, COSMÉTIQUES



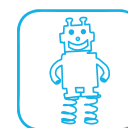
AMIANTE / CIMENT



DÉCHETS D'ACTIVITÉS DE SOINS À RISQUES



MATÉRIEL DE BRICOLAGE



JEUX / JOUETS

LES BONS RÉFLEXES

- Privilégiez votre venue en déchetterie du mardi au vendredi pour éviter les files d'attente trop longues.
- Interrogez le gardien en cas de doute sur le tri d'un objet.
- Les textiles, abîmés ou non, doivent être déposés dans les conteneurs de réemploi implantés sur le territoire.

Pour connaître la borne la plus proche de votre domicile :

refashion.fr/citoyen/fr/point-dapport

Re_fashion

- Une fois usagés, les produits chimiques que vous utilisez chez vous peuvent être dangereux pour votre environnement et votre santé.

Qu'ils soient vides, souillés ou avec un reste de contenu, déposez vos déchets chimiques en déchetterie.



Les modalités de collecte



© AdobeStock

> COLLECTE EN POINT D'APPORT

Dans certaines communes, les habitants d'un même secteur déposent leurs déchets dans des conteneurs installés sur des placettes, à proximité de leur domicile. Sont ainsi collectés :

- des déchets recyclables qui sont à déposer en vrac dans les conteneurs jaunes ;
- des déchets ménagers non recyclables qui sont à déposer, en sac, dans les conteneurs noirs ;
- le verre (bouteilles sans bouchon et pots et bocaux sans couvercle).

> COLLECTE EN PORTE-À-PORTE

Les agents de la Communauté Urbaine Creusot Montceau effectuent le ramassage du contenu des bacs devant les habitations, selon un calendrier défini.

Pour connaître le jour de collecte de vos déchets à votre domicile, rendez-vous sur :

creusot-montceau.org/vie-quotidienne/dechets/collectes-dechets/



LES BONS RÉFLEXES

Obtenir un bac

Si vous êtes concernés, la communauté urbaine met gratuitement à disposition 2 bacs aux nouveaux arrivants : l'un à couvercle jaune pour les déchets recyclables et l'autre à couvercle noir pour les déchets non recyclables. Elle en assure la distribution.

Sortir mon bac

Les conteneurs doivent être sortis la veille au soir du jour de collecte et débarrassés de la chaussée le jour même.

Mon bac a été volé

L'utilisateur doit faire un dépôt de plainte pour vol et transmettre ce document au service pour obtenir son remplacement, par courrier à adresser à la Communauté Urbaine Creusot Montceau, Service gestion des déchets Château de la Verrerie - BP 90069 71206 Le Creusot Cedex

Mon bac a été avalé par le camion de collecte

Appeler le N° Vert de la communauté urbaine au 0 800 216 316 qui fera suivre la demande. Le remplacement du conteneur sera effectué sous 10 jours.

Mon bac est abîmé

L'utilisateur doit signaler les défauts constatés à la communauté urbaine, via le numéro vert, qui assure la maintenance des bacs.

Mon bac est sale

Le nettoyage des bacs est à la charge de l'utilisateur.

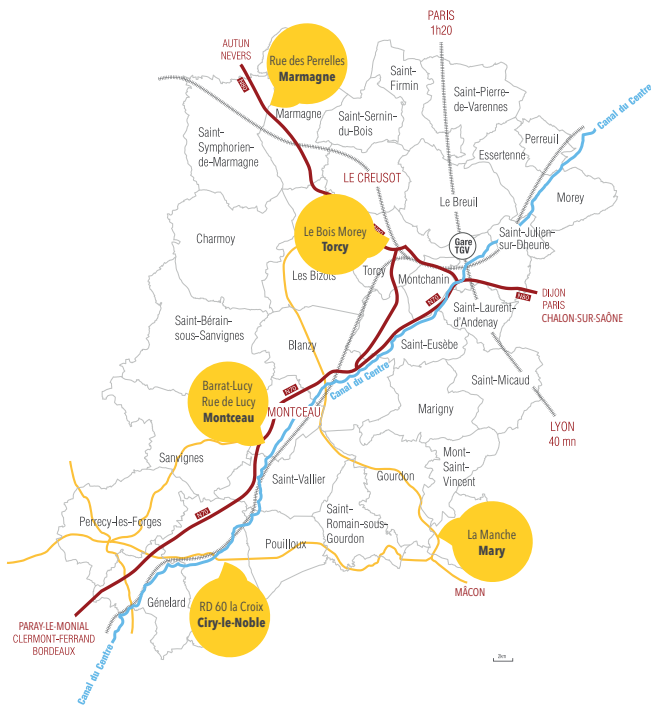
Un doute, une question ?

Appeler le N° Vert (appel gratuit depuis un poste fixe) du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h.

► **N°Vert 0 800 216 316**

Les déchetteries

5 déchetteries à votre disposition sur le territoire Creusot Montceau.



DÉCHETTERIE DE MONTCEAU ET DE TORCY

Lundi : de 13h30 à 17h30

Du mardi au samedi : de 8h30 à 11h45 et de 13h30 à 17h30

Dimanche : de 8h30 à 11h45

Fermé les jours fériés

CIRY-LE-NOBLE

Lundi et vendredi : de 8h30 à 11h45

Mercredi et samedi : de 13h30 à 17h30

Fermé les jours fériés

MARMAGNE

Lundi et vendredi : de 8h30 à 11h45

Mercredi : de 13h30 à 17h30

Samedi : de 8h30 à 11h45 et de 13h30 à 17h30

Fermé les jours fériés

MARY

Lundi et vendredi : de 13h30 à 17h30

Mercredi et samedi : de 8h30 à 11h45

Fermé les jours fériés

> MODALITÉS D'ACCÈS

Comment accéder aux déchetteries ?

Sur présentation d'un badge d'accès personnalisé, gratuit pour les particuliers domiciliés sur le territoire communautaire.

Comment obtenir un badge d'accès ?

Sur présentation d'un justificatif de domicile en déchetterie, selon les jours et horaires suivants :

- déchetterie de Montceau : mercredi entre 14h et 17h
- déchetterie de Torcy : vendredi entre 9h et 11h45

Que faire en cas de perte ou de vol de badge ?

Rendez-vous en déchetterie pour faire une nouvelle demande, selon les jours et horaires indiqués ci-dessus. Le premier renouvellement est gratuit, au-delà il est payant.

Comment suivre l'historique de mes passages ?

Rendez-vous sur le site :

www.creusot-montceau.org > rubrique déchets page déchetterie

Le dépôt des déchets est-il payant ?

Pour les habitants du territoire, l'accès aux déchetteries est gratuit dans la limite de 34 passages par an, payant au-delà.

> LES TARIFS

	PARTICULIERS (à partir du 35 ^e passage dans l'année)	PROFESSIONNELS (dès le 1 ^{er} passage)	ASSOCIATIONS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE (à partir du 5 ^e passage par mois)
DÉCHETS NON DANGEREUX	19,50 € par passage	19,50 € / m ³	15 € / m ³
DÉCHETS DANGEREUX	dans la limite de 2 m ³	1 € / kg	1 € / kg
AMIANTE (*)	20 € / m ³	40 € / m ³	Interdit

(*) Sur rendez-vous uniquement, dans les déchetteries de Torcy et Montceau.



*Territoire
de tous les possibles*

Communauté Urbaine Creusot Montceau
Château de la Verrerie - BP 90069
71206 Le Creusot Cedex
Tél. 03 85 77 51 51
info@creusot-montceau.org



creusot-montceau.org

Un doute, une question ?

Appelez le numéro vert de la communauté urbaine
(appel gratuit depuis un poste fixe)

► **N°Vert** 0 800 216 316

